

Association Suisse d'Assurances ASA

31.08.2005 - 12:00 Uhr

Intempéries - Association Suisse d'Assurances: Des dommages pour plus de 800 millions de francs

Zurich (ots) -

Dans plusieurs régions de Suisse, les inondations de la semaine dernière ont occasionné des dommages d'une ampleur encore jamais vue. A ce jour, quelque 23'000 sinistres ont été annoncés aux assureurs privés. La somme des dommages se chiffre à plus de 800 millions de francs. En Suisse, la population est bien assurée contre les catastrophes naturelles et la majeure partie des dommages matériels est couverte.

Les inondations survenues du 20 au 24 août 2005 dans une grande partie de la Suisse ont causé davantage de dommages que tous les grands événements de 1999: les graves avalanches du printemps, les inondations de l'été et les ouragans "Lothar" et "Martin" de l'hiver. Selon les estimations de l'Association Suisse d'Assurances ASA, les dommages assurés se montent à quelque 805 millions de francs pour les assureurs privés. Tous les dommages n'ont pas encore été enregistrés et leur montant pourrait encore augmenter.

Le bilan des dommages en bref:

- Inventaire du ménage et autres biens mobiliers: 400 millions de francs (13'320 sinistres)
- Immeubles 160 millions de francs (2'500 sinistres)
- Perte d'exploitation 125 millions de francs (1'075 sinistres)
- Casco de véhicules automobiles 75 millions de francs (4'800 sinistres)
- Autres dommages matériels 45 millions de francs (1'300 sinistres)

L'ordonnance sur l'assurance des dommages dus à des événements naturels prévoit pour les assureurs privés une responsabilité limitée à 250 millions de francs pour les dommages aux immeubles et à 250 millions de francs pour l'inventaire du ménage et les autres biens mobiliers. Par cette limite par événement, le législateur veut mettre les compagnies d'assurances à l'abri du risque d'insolvabilité. Pour l'inventaire du ménage et les autres biens mobiliers (inventaire commercial), la limite des 250 millions de francs est dépassée. Toutefois, les compagnies d'assurances regroupées dans le Pool suisse pour la couverture des dommages causés par les forces de la nature (Pool dn) ont décidé, en fonction de ce qu'a été jusqu'ici l'évolution des sinistres en 2005, de ne pas se prévaloir de cette responsabilité limitée et d'indemniser entièrement les assurés.

A l'occasion de la conférence de presse tenue ce jour, Albert Lauper, président de l'ASA, a dit combien les assureurs privés sont peinés par les désastres et les souffrances engendrés par les catastrophes naturelles survenues dans de nombreuses régions de Suisse. En comparaison internationale, les Suisses sont bien assurés contre les catastrophes dues à des événements naturels. Les dommages causés par les éléments naturels tels que les hautes eaux et les inondations, les tempêtes, la grêle, les avalanches et d'autres encore sont en effet inclus dans l'assurance incendie des bâtiments, de l'inventaire du ménage et des autres objets mobiliers (inventaire commercial). Afin de réaliser une compensation des risques entre eux, les assureurs privés se sont regroupés dans le Pool dn grâce auquel il est possible d'assumer les dommages naturels moyennant une prime unique supportable pour tous les preneurs d'assurance.

Les assureurs privés assurent les bâtiments dans les cantons d'Obwald, d'Uri, de Schwyz, d'Appenzell RI, de Genève, du Tessin et du Valais, et l'inventaire du ménage et les autres biens mobiliers dans tous les cantons à l'exception de Vaud et de Nidwald. L'estimation des dommages ne comprend pas les dommages aux immeubles

qui sont couverts par les établissements cantonaux d'assurance. De même les dommages aux infrastructures telles que les routes ou les chemins de fer ainsi que les dommages causés aux terrains cultivés n'ont pas été pris en considération.

Au nom du secteur de l'assurance privée, Albert Lauper a remercié toutes les personnes qui, par leur aide, ont permis que les opérations de sauvetage et d'évacuation ainsi que les mesures propres à diminuer les dommages soient menées de manière efficace et engagée.

Note à l'attention des rédacteurs:

L'Association Suisse d'Assurances (ASA) est l'organisation faitière de l'assurance privée. L'ASA compte environ 70 petites et grandes compagnies d'assurance directe et de réassurance à envergure nationale ou internationale employant plus de 42 000 collaboratrices et collaborateurs en Suisse. Plus de 95% des primes encaissées sur le marché suisse par les assureurs privés l'ont été par des sociétés membres de l'ASA.

Le présent communiqué de presse est disponible sur le site <http://www.svv.ch>

Contact:

ASA
Adrienne Lotz
Tél. +41/44/208'28'41
Standard +41/44/208'28'28
E-Mail: adrienne.lotz@svv.ch
Internet: <http://www.svv.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100087998/100495463> abgerufen werden.